

Tél. : 03 26 61 52 51
Fax : 03 26 61 55 41

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 19 JANVIER 2022.

Étaient présents : MM. LECOMTE Guy, LALLEMENT Sandrine, CHAMPION Marie-France, BUTELLE Chantal, FOURNAISE Michel, PONCELET Xavier, ROCHET Bertrand, SERGENT André.
Absents excusés : Madame PIGOT Jocelyne ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy, Madame BOCART Brigitte ayant donné son pouvoir à Monsieur LECOMTE Guy, Monsieur DESOUTTER Jean-Michel ayant donné son pouvoir à Madame BUTELLE Chantal.
Secrétaire de séance : Madame CHAMPION Marie-France.

En attendant l'arrivée de l'architecte, Monsieur le Maire informe le conseil qu'une nouvelle réunion du conseil municipal est prévu le mardi 1^{er} février 2022 pour notamment :

- Emprunt pour travaux
- Accord fonds de soutien de la CU du Grand Reims

L'ordre du jour sera envoyé prochainement.

Approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour travaux de rénovation de la salle associative :

Monsieur le Maire donne quelques informations avant de laisser la parole à Monsieur CORPELET :

- Le dossier sécurité de la salle est à revoir car il manque l'alarme incendie, les extincteurs sont à changer et si activité sportive prévoir un défibrillateur.
- Il faut prévoir d'après l'architecte :
 - Faire un référé avec le terrain des voisins avant extension
 - Sondage des sols
 - Recherche d'amiante
 - Voir si l'alimentation du coffret électrique du voisin ne passe pas sous le parking
 - Bornage pour rétablir les limites
 - Faire les DR sur le guichet unique

Monsieur CORPELET, architecte, présente le projet de rénovation et l'APD pour la rénovation de la salle, il explique qu'il a chiffré deux projets à savoir avec ou sans mobilier et autres points suivants :

- Béton ciment au lieu de béton désactivé pour le cheminement et la rampe handicapé,
- Habillage des passages de baies en briquettes,
- Doublage de la réserve,
- Carrelage mural en hauteur 1,40 m au lieu de 2 m
- Suppression miroir mural dans les sanitaires
- Enseigne
- Hotte du laboratoire de réchauffe
- Mobilier de cuisine

Le conseil demande que soit envisagé une option pour le pilotage du chauffage à distance ainsi que la mise en place de badge d'accès sur la serrure principale.

Les montant de ces deux chiffrages sont :

- APD allégé : 332 833,22 € HT
- APD complet : 397 366,01 € HT

Le conseil après avoir discuté avec l'architecte qui a répondu à leurs questions adopte à l'unanimité l'Avant-Projet Définitif des travaux de rénovation de la salle associative.

Demandes de subventions pour rénovation de la salle associative : Monsieur le Maire propose au conseil de demander des subventions au titre de la DETR 2022, au Département, à la Région, à CLIMAXION et tout autre organisme susceptible de subventionner ce projet. Il propose de retenir pour ces demandes le projet complet auquel on ajoutera les frais

- De l'architecte,
- Du cabinet DE MARNE,
- De l'étude de sol
- Du géomètre
- De la mission SPS
- De la recherche d'amiante
- De la serrure avec badge
- Du contrôleur technique

Après discussion le conseil autorise à l'unanimité le Maire à déposer toutes les demandes de subvention possibles pour ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire
Guy LÉCOMTE

